

*Les subsides*

Il a dit officieusement ceci aux journalistes, et ce sont les propos qui ont été rapportés, voilà l'envers de la médaille: «Il faut dire qu'on n'apprend pas à un vieux singe à faire des grimaces». Si j'avais été à la place de Bryce, j'aurais partagé l'assiette au beurre avec les autres.» Il s'agit ici d'appliquer le principe de la femme de César, c'est-à-dire non seulement d'être pur mais d'en donner l'apparence.

Nous avons abordé le sujet dans cette motion aujourd'hui et aucun ministériel n'en a encore parlé. La motion est très restreinte. Elle dit ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, l'adjudication sans appel d'offres d'un contrat au beau-frère de l'actuel ministre des Finances par le gouvernement du Canada constitue un geste inacceptable.

La motion ne dit rien de plus. Les députés qui en ont parlé jusqu'ici n'ont pas vraiment abordé cette question. A en croire les déclarations que le premier ministre a faites l'été dernier et au lendemain des élections, ce principe devait être inclus dans les directives ou suivi avant même que des lignes directrices ne soient publiées.

Je rappelle à la Chambre les usages en vigueur au Parlement britannique. Si le ministre des Finances siégeait au Parlement britannique, il aurait démissionné dès le lendemain sans même qu'on le lui demande ou qu'on ne l'y pousse. Un ministre du Parlement britannique l'aurait fait de son propre chef.

Personne ne met en doute l'intégrité du ministre des Finances. C'est un homme honnête et fort compétent. Là n'est pas la question. Même si le ministre ignorait, comme je suis prêt à le croire que son beau-frère avait obtenu un contrat n'ayant fait l'objet d'aucun appel d'offres, il aurait démissionné automatiquement. Ce genre de choses peut parfois arriver à des ministres. Cela s'est produit dans de nombreuses juridictions et ce n'est inhabituel. Un ministre peut parfois être la victime d'une erreur commise par ses subordonnés ou un collègue, mais en fin de compte, il est le seul responsable.

● (1450)

Je regrette que le ministre des Approvisionnements et Services soit sorti momentanément. S'il a omis d'informer et de consulter le ministre des Finances (M. Wilson) quant au bénéficiaire de ce contrat, le ministre des Approvisionnements et Services devrait démissionner, car il ne s'est pas acquitté de ses responsabilités et il a causé du tort à son collègue, le ministre des Finances. Si l'on suppose que le ministre des Approvisionnements et Services ne savait pas que la société à laquelle son ministère avait décidé d'accorder le contrat, sans appel d'offres, comptait dans ses rangs le beau-frère du ministre des Finances, il faudrait en conclure que ses collaborateurs ont omis de le lui dire, et il aurait donc dû demander la tête de certains fonctionnaires. Toutefois, même en admettant que ses collaborateurs ne l'aient pas renseigné, il demeure responsable et doit en supporter les conséquences s'il tient à se conformer aux principes et aux traditions du Parlement britannique, que notre Chambre des communes observe, pour la plupart, depuis des décennies.

En ce qui concerne les nominations dans le secteur public, qu'il s'agisse de la Fonction publique ou d'une société de la Couronne, j'ai toujours estimé que le plus important n'était pas tellement de connaître les convictions politiques de la personne nommée, mais plutôt sa compétence et ses qualités. L'affiliation à un parti politique ou les antécédents politiques devraient

être secondaires si la compétence de la personne ne fait aucun doute.

Je ne m'attends pas à ce qu'un gouvernement conservateur nomme beaucoup de libéraux et de néo-démocrates aux conseils d'administration de commissions ou de conseils, ni qu'il leur accorde des tas de contrats. Je n'attendrais pas d'un gouvernement libéral qu'il nomme énormément de conservateurs et de néo-démocrates, et je ne m'attendrais pas non plus à ce qu'un gouvernement NDP nomme un grand nombre de libéraux et de conservateurs. Un gouvernement qui procède à des nominations par décret doit s'arranger pour s'entourer de gens qui partagent son idéologie. C'est tout à fait normal. Il doit y avoir, aux plus hauts échelons, des conseillers et des fonctionnaires compétents qui sont favorables à la politique que la population a demandé au gouvernement d'appliquer. Quelqu'un qui accepte une nomination par décret sait parfaitement qu'il a 99 chances sur 100 d'être renvoyé advenant un changement de gouvernement. C'est un des risques qui accompagnent ce genre de nomination, et cela n'a rien d'anormal.

Le degré de perfection, la classe et le raffinement qui caractérisent la Fonction publique britannique sont encore inconnus au Canada. En Grande-Bretagne, les sous-ministres et les présidents de commissions étudient les politiques de tous les partis du pays. Quand un autre parti prend le pouvoir, il ne renvoie pas la majorité des sous-ministres et des présidents de commissions, à cause du professionnalisme des hauts fonctionnaires. Quelques semaines seulement après qu'un nouveau ministre a prêté serment, ces hauts fonctionnaires professionnels sont en mesure de lui dire: «Voici quelle est la politique de votre parti sur les questions qui relèvent de ce ministère. Après étude, il ressort que vous disposez de plusieurs options différentes pour appliquer votre politique». C'est ce que j'appelle des fonctionnaires professionnels. Leurs préférences politiques personnelles n'entrent pas en jeu du tout, et il est même très improbable qu'un de ces fonctionnaires révèle ses préférences personnelles. On trouve au Royaume-Uni des hauts fonctionnaires qui sont en poste depuis de très nombreuses années et qui ont été nommés soit par le parti travailliste, soit par le parti conservateur.

Nous n'avons pas encore atteint ce degré de raffinement et de maturité au Canada. En attendant, les normes de conduite énoncées par le premier ministre lui-même, qu'elles existent déjà par écrit ou non, sont connues de tous les députés et à fortiori de tous les membres du cabinet. Je songe à ce que le premier ministre a dit l'été dernier, pendant la campagne électorale. Cela ne sert à rien de passer son temps à discuter des nominations au Sénat, même si je voudrais y consacrer encore une demi-heure. Nous en avons déjà entendu parler; par conséquent, je ne m'étendrai pas sur le sujet.

Le premier ministre et un ou deux autres ministériels ont critiqué les gouvernements néo-démocrates de trois provinces différentes. Je ne peux pas parler de Manitoba ni de la Colombie-Britannique parce que je ne sais pas très bien ce qui s'y est passé, mais je suis sûr que mes collègues pourraient élucider ce mystère. Ayant été secrétaire provincial de mon parti pendant sept ans, période pendant une partie de laquelle mon parti a été au pouvoir, et ayant été membre du conseil exécutif du parti pendant les années où nous étions au pouvoir, je peux dire qu'aucun président actuel ou antérieur du NDP n'a jamais été